

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 15 (1935)
Heft: 6

Rubrik: Compte rendu du banquet du 29 mai 1935

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte rendu du Banquet du 29 Mai 1935

La Chambre de Commerce Suisse en France, depuis quelques années, organise régulièrement des déjeuners et dîners auxquels elle convie ses membres et les amis de ceux-ci. Mais, depuis 1929, elle n'avait pas organisé de banquet proprement dit. Sa dix-septième Assemblée Générale et l'élection de son nouveau président lui ont donné l'occasion, le 29 mai dernier, d'inviter à dîner au « Grand Hôtel » de Paris, un certain nombre de personnalités suisses et françaises et de convier ses membres à assister, aussi nombreux que possible, à cette manifestation.

Ce banquet fut particulièrement favorisé par les événements puisque M. Marchandeu, Ministre du Commerce et de l'Industrie, put encore y assister, le Cabinet de M. Flandin dont il faisait partie ayant été renversé vingt-quatre heures plus tard. Du côté suisse cette manifestation fut honorée de la présence de M. Schulthess, ancien Président de la Confédération Suisse et de M. le Ministre Stucki, Directeur de la Division du Commerce au Département fédéral de l'Economie publique, qui tous deux se trouvaient à Paris à cette date, ayant accepté l'invitation qui leur avait été faite par la Foire de Paris, sur l'initiative du Comte Clauzel, Ambassadeur de France en Suisse, de venir séjourner quelques jours dans la capitale française pour visiter l'Exposition de la Porte de Versailles.

Près de deux cents personnes assistèrent à ce dîner; nous regrettons de ne pouvoir publier leurs noms et de nous limiter à indiquer ci-après les personnes qui composaient la table d'honneur de ce banquet, présidé par M. Dobler, président fondateur de la Chambre de Commerce Suisse en France.

M. Dobler avait à sa droite : M. Marchandeu, Ministre du Commerce et de l'Industrie ; M. Schulthess, ancien Président de la Confédération Suisse, le Comte Clauzel, Ambassadeur de France en Suisse ; M. Brandt, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France ; M. le député Hyman, Président de la Commission des Douanes à la Chambre des députés ; M. Reichenbach, Administrateur de la Chambre de Commerce Suisse en France ; M. le sénateur Eccard, Vice-Président de l'Association « France-Suisse » ; M. Ruegger, Conseiller de la Légation de Suisse en France ; le Marquis de la Ferronnays, Président du Conseil Général de la Loire-Inférieure ; M. Guillaume, Directeur du Bureau International des Poids et Mesures ; M. Lainel, Directeur du Bureau de la Propriété Industrielle au ministère du Commerce ; M. Hignette, Attaché commercial à l'Ambassade de France en Suisse.

M. Dobler avait à sa gauche : M. Dunant, Ministre de Suisse en France et Président d'honneur de la Chambre de Commerce Suisse en

France ; M. le Ministre Bargeton, Directeur des Affaires politiques et commerciales au Ministère des Affaires étrangères ; M. le Ministre Stucki, Directeur de la Division du Commerce au Département fédéral de l'Economie Publique ; M. le Conseiller d'Etat Fighiera, Directeur des Affaires commerciales et industrielles au Ministère du Commerce ; M. Garnier, Président de la Chambre de Commerce de Paris ; M. Bollier, Vice-Président de la Chambre de Commerce Suisse en France ; M. Gignoux, ancien ministre ; M. Lebel, Président de la Foire de Paris ; M. Chaudun, Directeur général des Douanes ; M. de Torrenté, Conseiller de la Légation de Suisse en France, chargé des Affaires commerciales ; M. Bonnefont-Craponne, directeur des Accords commerciaux au Ministère du Commerce ; M. Muret, Membre de l'Institut.

Les autres convives avaient été répartis entre dix-sept tables de dix couverts, présidées chacune par un membre du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce Suisse en France et disposées dans la vaste salle à manger du « Grand Hôtel », décorée aux couleurs suisses et françaises.

Au cours de ce banquet, — dont la presse suisse et française a bien voulu se faire l'écho —, les convives eurent le plaisir d'entendre les « douze chanteuses vaudoises de la Colombière » qui se produisirent sous le patronage de M. le Curé de Nyon et sous la direction de M. Carlo Boller ; les trois chants du folklore suisse qu'elles exécutèrent en langues française et italienne furent particulièrement appréciés et les dîneurs se félicitèrent de cette occasion d'entendre ces chanteuses venues à Paris pour des émissions radiophoniques et des enregistrements de disques de gramophone.

Au dessert trois passages gratuits « Paris-la Suisse et retour », offerts par la Compagnie aérienne « Swissair », furent tirés au sort entre les participants du banquet.

A l'issue de ce dîner, une série de discours furent prononcés :

M. Dobler, Président Fondateur de la Chambre de Commerce Suisse en France, remercia ses hôtes d'être venus si nombreux à cette manifestation. Il rappela brièvement l'histoire de l'Association dont il est le Président fondateur et souligna que cette œuvre n'a pu être réalisée que grâce à l'esprit de collaboration dont il fit l'éloge.

M. Brandt, nommé le jour même, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, retraça dans son discours, les principaux événements de la carrière de son prédécesseur et souligna le trait dominant du caractère de M. Dobler, c'est-à-dire cet optimisme, auquel M. Dunant, Ministre de Suisse en France, avait déjà rendu

hommage le jour même, à l'Assemblée Générale de cette Compagnie. Nous avons jugé le discours de M. Brandt comme particulièrement intéressant pour nos lecteurs qui ont pu apprécier la grande activité déployée par M. Dobler en faveur de notre Compagnie; aussi l'avons nous reproduit intégralement dans le présent numéro de la *Revue Economique Franco-Suisse*.

De même, nous publions plus loin le discours de M. Dunant, Ministre de Suisse en France, qui suscita un vif intérêt dans l'auditoire et qui fut chaleureusement applaudi. Il constitue un exposé des plus éloquents des revendications de la Suisse en ce qui concerne ses rapports économiques avec la France; aussi nos lecteurs qui n'ont pu assister au banquet du 29 mai dernier, seront-ils certainement heureux d'en prendre connaissance par le canal de notre Revue.

M. Eccard, sénateur du Bas-Rhin, prit la parole en qualité de Vice-Président de l'Association « France-Suisse », M. le sénateur Honorat, son Président, étant malheureusement absent de Paris. Après avoir rendu hommage à M. Schulthess « un des hommes d'Etat les plus en vue », M. Eccard rappela les « qualités de négociateur souvent redoutables de M. le Ministre Stucki, qui allie à une parfaite courtoisie, à un désir toujours en éveil de faire aboutir les tractations commerciales auxquelles il participe, le souci légitime de ne jamais oublier les intérêts qui lui sont confiés ». Il souligna également les liens très étroits qui existent tout spécialement entre la Suisse et l'Alsace, ainsi que le rôle économique très important joué dans cette région par la Foire d'Echantillons de Bâle. Il termina son allocution en rappelant les paroles très courageuses prononcées ré-

cemment par M. le Conseiller fédéral Motta lors de l'incident Jacob et en souhaitant une union toujours plus intime entre France et Suisse.

C'est ensuite à M. Hymans, député de l'Indre et Président de la Commission des Douanes à la Chambre des Députés, de rappeler les efforts de cette Commission pour « rechercher et conserver aux échanges commerciaux franco-suisse une atmosphère paisible ». Il regrette la période, assez courte d'ailleurs, pendant laquelle un souffle de représailles et de mécontentement était passé des deux côtés du Jura et il se félicite de voir la France, comme le disait M. Jean Bosc dans son exposé au Sénat sur la ratification de la Convention de Commerce franco-suisse du 29 mars 1934, « reprendre des rapports commerciaux avec un pays dont les intérêts matériels et moraux sont à tant d'égards, solidaires des nôtres et avec lequel la France tend à entretenir toujours des relations les plus cordiales comme elle fit dans le passé ».

Cette solidarité existe également dans le domaine monétaire, comme dans celui du tourisme; aussi M. Hymans lève-t-il son verre au développement de l'amitié franco-suisse.

« A tous seigneurs, tous honneurs! »

Cette série de discours se termina par ceux de MM. Schulthess et Marchandeu, discours que nous reproduisons in-extenso dans ce numéro de notre Revue; les éloges décernés aux chefs de cette Compagnie et les hommages rendus à l'œuvre accomplie par cette Association, sont la récompense de nombreuses années d'efforts; ils doivent surtout encourager la Chambre de Commerce Suisse en France à poursuivre sa tâche pour la sauvegarde et le plus grand bienfait des relations économiques franco-suisse.

DISCOURS DE M. L. GUSTAVE BRANDT,

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France.

MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE,
MONSIEUR LE MINISTRE DE SUISSE,
MONSIEUR L'AMBASSADEUR,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Avant toute chose, je tiens à rassurer ceux qui ont assisté, cet après-midi, à notre Assemblée générale; je ne vais pas répéter l'allocution par laquelle j'ai exprimé mon appréciation pour la confiance qui m'avait été témoignée en m'appelant à la présidence de la Chambre de Commerce Suisse en France. Je tiens cependant à redire ici combien j'ai été flatté par la nomination dont j'ai été l'objet et combien j'ai conscience des devoirs que cette nomination m'impose.

Si je reprends la parole, ce soir, c'est d'abord pour remercier notre Président fondateur pour les mots trop élogieux qu'il vient de prononcer à mon égard; c'est ensuite pour vous proposer un toast en son honneur.

Il m'est particulièrement agréable de remplir cette mission, car j'ai pour M. Ferdinand Dobler une profonde estime et une vive affection. Les sentiments que j'éprouve à son égard ne sont pas seulement la résultante de notre collaboration au sein de la Chambre de Commerce depuis la guerre; ils remontent plus loin, à l'époque où j'avais l'honneur de siéger à ses côtés au Conseil de la Société Helvétique de Bienfaisance. Comme tous ceux qui ont connu M. Dobler à l'œuvre,

j'avais alors été frappé par les qualités de générosité, de charité, de compréhension et de tolérance qui sont à la base de son caractère, et qu'il déploie, en faveur des déshérités de la vie, aujourd'hui encore, dans cette même Société Helvétique de Bienfaisance, où il dirige la Commission des Colonies de Vacances.

Pendant la guerre, j'ai également eu le privilège de voir M. Dobler présider le Comité Central Suisse de Secours; durant cette époque troublée, il ne ménagea ni sa peine, ni ses efforts, pour améliorer aussi bien la situation, en France, de nos compatriotes victimes des événements, que le sort des prisonniers français internés en Suisse, en donnant ainsi la pleine mesure de son dévouement et de son cœur.

Aussi attaché à la Mère-Patrie qu'à la France, où il est né, et conscient de la nécessité de rapprocher nos deux pays dans le domaine économique, il fut un des premiers à apporter son concours au Comité d'action pour la création de la Chambre de Commerce Suisse en France, et il accepta la présidence de celle-ci lors de sa constitution, à la fin de 1918.

M. Dobler fut ainsi appelé à créer tous les rouages de notre Institution; cette tâche de création n'étant pas achevée, il accepta le renouvellement de son mandat à l'issue des trois ans de sa première présidence et ne quitta celle-ci que lorsque notre Compagnie, sortie des difficultés du début, avait pris force de vie. Pour marquer notre appréciation de l'œuvre ainsi accomplie, l'Assemblée générale de 1925 lui décerna le titre de « Président Fondateur ».

Lorsque, il y a trois ans, notre Chambre de Com-